

Rapport de la séance du conseil communal du 5 février 2025

Présences:	<p>Jean-Paul Zeimes – bourgmestre Susi Pfeiffer, Kevin Duarte Fonseca – échevine et échevin Tessy Kries, Monique Ley, Alcinda Lopes Medina, Alexis Schloesser, Sandy Wohl – conseillères et conseiller</p> <p>Calmes Philippe – secrétaire communal</p> <p>Pour la délibération du point 14a de l'ordre du jour M. Jean-Paul Zeimes, bourgmestre, a quitté la salle de réunion.</p>
Absences :	Aucune

Le conseil communal décide :

- 1) A huis clos : **unaniment** d'accorder à Madame Sandy CESAR, expéditionnaire administrative, un avancement au grade 8 dans la carrière de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, avec effet au 1^{er} mai 2025
- 2) **unaniment** d'approuver trois (3) contrats de concession au cimetière de Schieren.
- 3) **unaniment** d'accorder un subside extraordinaire se chiffrant à 1.250,00 € en faveur de l'association « Aide aux enfants handicapés » ; d'accorder un subside extraordinaire se chiffrant à 1.250,00 € en faveur de l'association « Fleegeelteren Lëtzebuerg ».
unaniment d'accorder un subside extraordinaire se chiffrant à 2.500,00 € en faveur de l'association « Mitica – Association d'aide à l'enfance » ; d'accorder un subside extraordinaire se chiffrant à 2.500,00 € en faveur de l'association « Action pour un monde uni ».
- 4) **unaniment** de confirmer le règlement temporaire d'urgence de la circulation n° 20250115-1 arrêté par le collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 15 janvier 2025 concernant la fermeture d'une voie de circulation de la « rue de la Gare » du 20 janvier 2025 à 08h00 au 28 février 2025 à 17h00.
- 5) **unaniment** de retirer le point n°5 « Modification du règlement communal général de circulation » de l'ordre du jour de la séance en cours et de le reporter à la prochaine séance du conseil communal au courant du mois de mars 2025.
- 6) **unaniment** de participer à l'action « Epargne scolaire 2025 » de la banque « Spuerkees » et fixe le montant de la contribution par élève participant à 25 euros ; d'accorder la participation annuelle à ladite action et fixe le montant de la contribution par élève participant à 25 euros ; d'abroger toute décision antérieure contraire à la présente.
- 7) **unaniment** d'adopter le règlement communal du 5 février 2025 fixant les tarifs applicables aux services liés au cimetière de Schieren.
- 8) **unaniment** d'adopter le règlement communal du 5 février 2025 instituant un régime d'aides financières concernant la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement, la mobilité et d'autres initiatives non subventionnées par des programmes étatiques.
- 9) **avec 7 voix pour et 1 abstention** d'adopter le règlement communal du 5 février 2025 portant majoration de la redevance de l'eau destinée à la consommation humaine. (abstention : Schloesser)
- 10) **avec 7 voix pour et 1 abstention** d'adopter le règlement communal du 5 février 2025 portant majoration de la redevance sur l'assainissement des eaux usées. (abstention : Schloesser)
- 11) **unaniment** d'émettre un avis par rapport au projet de modification du plan directeur sectoriel « transports » (PST) sur le territoire de la « Nordstad » et au sujet des observations présentées au

collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren ; d'accentuer sa position sur la demande de bien vouloir impliquer dans la planification les mesures nécessaires de protection contre le bruit pour les habitations situées en proximité de la B7 ; demande encore à l'autorité étatique de diminuer au maximum les nuisances et de garantir le maintien, voire l'amélioration, de la qualité de vie de tous les riverains impactés par le projet d'autoroute, et notamment les habitants des rues « op der Schlaed », « Kreuzberg », « Am Pleiter » et « Lehberg ».

- 12) **unanimentement** de retirer le point n°12 « Approbation de l'avenant à la convention de mise en œuvre du Pacte Logement 2.0 » de l'ordre du jour de la séance en cours et de le reporter à la prochaine séance du conseil communal au courant du mois de mars 2025.
- 13) **unanimentement** d'approuver le contrat de bail signé en date du 29 janvier 2025 entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren et la société « Assurances Yves Everad Sàrl » pour la location d'une surface de bureau dans le centre culturel « Al Schoul ».
- 14) **unanimentement (le bourgmestre ayant quitté la salle pour les discussions et pour le vote)** d'approuver la convention du 17 janvier 2025 conclue entre la commune de Schieren, représentée par Mme Susi Pfeiffer, échevine et M. Kevin Duarte, échevin, d'une part, et M. Jean-Paul Zeimes, propriétaire du terrain sis au 17, Neie Wee, L-9132 Schieren, d'autre part, qui prévoit l'acquisition d'une partie d'environ 9,13 m² du terrain sis au 17, Neie Wee, L-9132 Schieren aux fins d'améliorer la sécurité routière au carrefour des rues Neie Wee et Cité Emile Tibessart ;
unanimentement d'approuver la convention du 17 janvier 2025 conclue entre la commune de Schieren, représentée par le collège des bourgmestre et échevins d'une part, et Mme Stefanie Kristina Huberty et M. Michele Lorito, propriétaires du terrain sis au 15, Neie Wee, L-9132 Schieren, qui prévoit la cession d'une emprise de 0,06 ares et l'acquisition d'une partie d'environ 1,95 m² du terrain sis au 15, Neie Wee, L-9132 Schieren aux fins d'améliorer la sécurité routière au carrefour des rues Neie Wee et Cité Emile Tibessart.
- 15) **unanimentement** d'approuver un lot de titres de recettes des exercices 2024 et 2025 établi par le collège des bourgmestre et échevins.
- 16) **a voté comme suit : trois (3) voix pour, trois (3) voix contre et deux (2) abstentions** pour ce qui est d'un accord de principe pour la création d'un poste de coordinateur sportif communal conjointement avec la Ville d'Ettelbruck. Par conséquent, en application de l'article 19 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 l'objet en discussion devra être reporté à l'ordre du jour de la séance suivante ; au même cas de partage dans cette seconde séance, le bourgmestre, ou celui qui le remplace, a voix prépondérante. (pour : Zeimes, Pfeiffer, Duarte ; contre : Kries, Schloesser, Wohl ; abstentions : Ley, Lopes Medina)
- 17) Rapport des représentants dans les différents syndicats intercommunaux, commissions communales et autres entités
- 18) Actualité politique / Divers

Remarque générale :

Le présent rapport reproduit brièvement les décisions formelles prises par le conseil communal en sa séance du 5 février 2025. Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves. En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité des membres du conseil communal font foi.

Schieren, le 21 février 2025
Le collège des bourgmestre et échevins